

"La liberté d'expression au Burundi est gravement menacée"

Amnesty International, 30 avril 2013
 Burundi : la liberté d'expression est menacée par la nouvelle loi sur la presse
 Une nouvelle loi sur la presse qui limiterait sérieusement les activités des journalistes au Burundi représente une grave menace pour la liberté d'expression, a déclaré Amnesty International mardi 30 avril 2013. Adoptée par le Sénat burundais plus tôt dans le mois, le projet de loi, qui définit de nouvelles infractions liées aux métiers de la presse et prévoit des amendes exorbitantes pour les journalistes qui les commettraient, semble prêt à être promulgué par le président. Ce texte restreint le droit de couvrir des sujets liés à la sécurité publique ou à la sûreté nationale et de diffuser des informations qui menacent l'économie ou insultent le président. « La liberté d'expression au Burundi est gravement menacée par cette loi répressive, qui se prête aux abus et place les journalistes à la merci des autorités », a déclaré Netsanet Belay, directeur d'Amnesty International pour l'Afrique. « Il faut que le président Pierre Nkurunziza rejette ce projet de loi et veille à ce que les journalistes soient en mesure de travailler librement, sans que peser sur eux la menace d'une action en justice. » Au Burundi, les journalistes sont déjà exposés aux actes de harcèlement et d'intimidation et aux arrestations arbitraires uniquement en raison de leur travail. Malgré cela, les médias dans le pays sont très dynamiques. Des journalistes enquêtent souvent sur des sujets sensibles, se mettant parfois en danger, et rendent publiques des allégations de violations des droits humains et de corruption. Le projet de loi tel qu'il est actuellement rédigé pourrait rendre les journalistes passibles de poursuites pénales uniquement pour avoir fait leur travail et il leur impose beaucoup de nouvelles exigences à respecter. Tout manquement pourrait leur valoir une amende pouvant aller jusqu'à 6 000 000 de francs burundais (environ 3 760 dollars des États-Unis), une somme que la plupart des médias seraient dans l'incapacité de payer. « Cette loi imposerait des restrictions excessives aux journalistes et leur ferait être utilisées pour restreindre la liberté d'expression », a expliqué Netsanet Belay. « La liberté de la presse est quelque chose de précieux pour le peuple burundais et le président devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour la protéger, plutôt que de l'étouffer. » Le Sénat burundais a adopté le projet de loi le 19 avril et il est prévu que le président Pierre Nkurunziza le promulgue sous peu, après quoi il deviendra une loi partielle. Le Conseil national pour la défense de la démocratie au Burundi-Forces pour la défense de la démocratie au Burundi (CNDD-FDD), parti au pouvoir, gouverne sans véritable opposition à la suite du retrait des partis d'opposition lors des élections de 2010.